

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX URBANISME

ARRETE MUNICIPAL D'URBANISME N°2023-199-U

OBJET : NUMEROTATION DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE JOSEPHINE BAKER
SISE 7A RUE DE LA LIBERTE

MADAME LE MAIRE DE NOTRE-DAME DE BONDEVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 alinéa 5 et L. 2212-2,

CONSIDÉRANT que la commune de NOTRE-DAME DE BONDEVILLE sise 97 route de Dieppe – 76960 NOTRE-DAME DE BONDEVILLE est détentrice d'un permis de construire n° 076 474 21 000 11 pour la création d'une Antenne de Vie Sociale sur les parcelles cadastrées AD 844, 845, 842, 846 et 847, dans une partie du bâtiment abritant l'école Jean Moulin,

CONSIDÉRANT que cet espace dénommé « Espace de Vie Sociale Joséphine Baker » comportera une entrée piétonne au niveau de la rue de la Liberté desservant une boîte aux lettres,

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'un certificat de numérotage de cet espace afin de le différencier de l'école Jean Moulin,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'Espace de Vie Sociale Joséphine Baker est numéroté ainsi qu'il suit selon le plan ci-joint (annexe 1) :

➤ 7A rue de la Liberté.

ARTICLE 2 : Aucun autre numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré sauf sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Chef de la Police Municipale, à Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, à Monsieur le Directeur du Service du SAMU de l'Hôpital Charles Nicolle, à la Direction Générale des Finances Publiques, aux concessionnaires des réseaux et aux services de la Poste.

Fait à Notre-Dame de Bondeville le 12 septembre 2023



Madame Le Maire,

Myriam MULOT

Annexe 1

ESPACE DE VIE SOCIALE JOSEPHINE BAKER

